

PROGRAMME réf. 018 : LE BILAN DE COMPETENCES

DEFINITION

Le [bilan de compétences entre dans le cadre de la formation professionnelle](#) défini à l'article L6313-10 du Code du travail. Il a pour objectif de **permettre à des salariés d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.**

Il permet :

OBJECTIFS

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- De définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- Préparer une reconversion professionnelle ;
- D'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Une phase préliminaire, qui a pour objet de :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
- Définir et analyser la nature de ses besoins
- Co-définir les objectifs validables en 9 points
- Informer le bénéficiaire des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre

Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

- D'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels
- D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et d'évaluer ses connaissances générales
- De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle
- S'approprier les méthodes et outils de recherche de ressources afin de créer son propre espace documentaire.

CONTENU

Une phase de conclusion qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Cette phase de conclusion se termine par la présentation au bénéficiaire du document de synthèse.

OUTILS

Inventaire de personnalité et des intérêts professionnels, par la passation des tests : MBTI, Profil PRO-2.

Techniques PNL, cohérence cardiaque, visualisation, optimisation de la performance.

Maximum de 24 heures dont 15 heures sous forme de séances de 1 heure 30, 3 heures de passation de tests /analyse et 6 heures et de travail personnel réparties sur plusieurs semaines.

Public : salariés et demandeurs d'emploi, indépendants, aucun prérequis.

Formules standards 1300 € présentiel et 1100 € distanciel finançables au titre de la formation professionnelle et éligible au compte personnel formation (CPF).

Modalités d'accompagnement en présentiel, à distance ou en mixte.

TARIF/PUBLIC/ DUREE



